

Mise en ligne le :

27 FEV. 2025

Folio N°:



st-maurice de beynost

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2025-18

**Objet : Arrêté temporaire de
circulation route de Genève**

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu l'avis favorable du Directeur départemental des Territoires, représentant Madame la Préfète en date du 11 février 2025

Vu la demande formulée par l'entreprise GUINTOLI ;

Considérant que pour les besoins des travaux « Création de réseau ENEDIS » il faille réglementer temporairement la circulation route de Genève ;

ARRÊTE :

Article 1: La route de Genève au n°32 sera réglementée comme suit à partir du 17 février 2025 pour une durée de 15 jours :

- Circulation par alternat manuellement ;

La circulation des transports exceptionnels sera maintenue pendant toute la durée des travaux

Article 2: L'ensemble de la signalisation réglementaire, sera mis en place par l'entreprise demanderesse ;



Folio N°:

Article 3 : En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n° L325-1 et R325-12 du code de la route ;

Article 4 : Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 5 : A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Maire de la commune ;
- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- GUINTOLI ;
- DDT01
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mardi 11 février 2025.

Le Maire,

Pierre GOUBET